

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 20 JUILLET 2020**

**CM2020/07/20/06B: ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC (CDSP)**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juillet 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5219-1, L1411-5 et L1411-6,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 10,

VU la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et notamment son article 3,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU la délibération CM2020/07/20/06A portant sur la création et les modalités de dépôt de listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

VU le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin,

CONSIDERANT que la commission de délégation de service public est présidée par le président de la Métropole ou son représentant et que le conseil de la Métropole doit élire cinq membres titulaires et autant de suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

CONSIDERANT la liste des candidatures déposées,

CONSIDERANT les résultats issus du dépouillement du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PROCLAME les conseillers métropolitains suivants élus membres de la commission de délégation de service public :

- Membres titulaires :

Patrick DONATH
Djénéba KEITA
Benjamin MALLO
Afaf GABELOTAUD
Virginie DASPET

- Membres suppléants :

Patrick FARCY
Laurent RUSSIER
Séverine MAROUN
Emmanuel GREGOIRE
Raphaëlle REMY-LELEU

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ABSTENTIONS : 1

Le Président de la
métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.